

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240924-20240407-DE

Berger  
Levrault



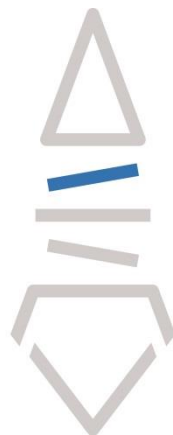
HAUTE  
CORRÈZE  
COMMUNAUTÉ

2024

# Aérodrome d'Ussel-Thalamy

RAPPORT DE DELEGATAIRE 2024

MARIE RAVET - HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE



# RAPPORT DELEGATAIRE 2024 - AERODROME

## Présentation de la délégation

La délégation de service public a été signée avec l'association de l'aéroclub d'Ussel (ACU), pour une durée de 5 ans à compter du 1er août 2023.

Au titre de ce contrat, le délégataire a en charge :

- La gestion de l'aérodrome et notamment :
  - Accueil et assistance des avions de passage,
  - Faciliter l'accès à l'aérodrome par les différents usagers en assurant la mise en place de moyens personnels et de télécommunications,
  - Accomplissement des modalités administratives,
  - Surveillance du respect de la réglementation,
  - Assurer la gestion et la distribution de carburant,
  - Réalisation des petits travaux d'entretien.
- La coordination des autres activités pratiquées sur l'aérodrome, soit : la voltige, le parachutisme, l'ULM, les activités de découverte et de sensibilisation à la pratique aérienne.

## Analyse de l'exécution du service public

### 1) Chiffres clés de l'activité

	Période du 01/08/2023 au 31/07/2024
Produits de l'activité	3 340,60€
Redevance occupation domaine public versée par le délégataire	240,00€
Contribution de Haute-Corrèze Communauté	15 000€

Entre le 1<sup>er</sup> août 2023 et le 31 juillet 2024, l'essentiel des produits générés par l'activité sont :

- 3 340,60€ de taxe d'atterrissage et de nuitées

Les frais de personnel représentent 5 869,80 €. La masse salariale affectée à la délégation de service public est composé de 1 personne à temps non complet.

Le délégataire s'appuie également, sur des membres bénévoles.

## 2) Suivi du service public : offre proposée aux usagers et fréquentation

Les prestations proposées aux usagers sont les suivantes :

- Accueil sur site,
- Possibilité d'avitaillement en carburant (100 LL ou SG 98),
- Abri/hangar pour stocker les appareils,
- Possibilité d'utiliser la chambre du club house avec salle de bain et cuisine,
- Possibilité d'avoir un véhicule en prêt,
- Evènements de promotion des activités aériennes.

Sur la période étudiée, le délégataire dénombre 63 passages enregistrés et plus du double qui ne font que des "touch and go" sans s'arrêter ainsi qu'environ 3 000 mouvements sur la piste. Le délégataire a également organisé une journée portes ouvertes au printemps 2024 pour faire découvrir au public les activités de l'aérodrome. Cet évènement a rassemblé peu de participants, probablement du fait de la météo (temps pluvieux).

De plus, l'aéroclub propose, au titre de son activité associative, des vols de tourisme et des formations avec instructeurs (Licence de pilote d'avion léger, Licence de pilote privé, brevet ULM). Le club house, détenu et géré par l'aéroclub, compte également une salle d'accueil, de formation, un poste radio et informatique ainsi qu'un simulateur de vol.

Dans son compte-rendu annuel 2023 à la DGAC, l'aéroclub a dénombré 354,66 heures de vol hors instruction et 158,52 heures de formation soit 5 brevets ULM et 1 licence avion LAPL délivrés.

Les tarifs pratiqués pour les activités relevant de la DSP sont les suivants :

- Redevances d'atterrissage (\*):

Tonnage avion	Montant Hors Taxe	Montant TTC
jusqu'à 1,5 tonne	2,68 €	3,20 €
1,5 à 2,5 tonnes	3,60 €	4,30 €
2,5 à 6 tonnes	5,43 €	6,50 €
6 à 7 tonnes	6,69 €	8,00 €
7 à 8 tonnes	8,36 €	10,00 €
8 à 9 tonnes	9,20 €	11,00 €
9 à 10 tonnes	10,03 €	12,00 €

- Redevances nuitées pour les avions de passage (\*) :

Tonnage avion	Montant Hors Taxe	Montant TTC
jusqu'à 1 tonne	3,30 €	3,95 €
1 à 2 tonnes	3,60 €	4,30 €
2 à 3 tonnes	3,89 €	4,65 €
3 à 4 tonnes	5,02 €	6,00 €
4 à 5 tonnes	8,03 €	9,60 €
supérieur à 5 tonnes	15,00 €	17,95 €

(\*) Délibération n° 2018-06-01b du conseil communautaire du 13/12/2018 fixant les tarifs de redevances d'atterrissage et de stationnement

- Redevances trimestrielles d'abri pour les membres de l'aéroclub :

35,03 € HT soit 41,90 € TTC par trimestre.

### 3) Suivi du service public : travaux et entretien réalisés par le délégataire

Sur la période étudiée, le délégataire a réalisé l'entretien suivant sur le parc matériel :

- Achat tronçonneuse,
- Réparation tronçonneuse,
- Rectification culasse tracteur,
- Réparation tondeuse.

Le délégataire a également réalisé des travaux d'entretien du site : tonte, débroussaillage et entretien des abords du hangar.

**Concernant les travaux d'entretien à venir : le délégataire se propose de boucher les fissures sur l'aire de stationnement devant le hangar, il estime entre 6 000 et 7 000€ le coût de cet entretien.**

### 4) Suivi des installations : travaux relevant de la charge du délégant

Le délégataire a la charge de faire connaître au délégant les travaux structurels à réaliser sur les installations afin de les maintenir en état.

Le délégataire a listé les travaux ci-dessous à envisager, selon lui :

- Fixation des tôles sud du hangar qui se disjointent,
- Réparation des gouttières intérieures du hangar qui fuient,
- Reprise des tôles de l'aile nord est du hangar, qui n'est plus étanche car les tôles se sont séparées.

Ces travaux feront l'objet de devis en fin d'année 2024 pour réalisation en 2025.

Il est rappelé par ailleurs que le délégant a entrepris les travaux structurels suivants en 2024 (à la suite d'un audit de la DGAC en 2022) :

- Déplacement de la piste en herbe pour la séparer de la piste revêtue : destruction des anciens plots béton, création de nouveaux plots béton, peinture des nouveaux plots et pose des dièdres de bord de piste.
  - Cette première tranche de travaux a fait l'objet d'un devis complémentaire de la part du prestataire qui avait mal estimé le volume de travail à réaliser. Ce qui a retardé la réalisation des travaux. Ceux-ci reprendront d'ici la fin de l'année 2024.
- Pontages des fissures de la piste revêtue : nettoyage des fissures et dépôt d'un liant coulé à chaud.
  - Cette seconde tranche de travaux a, elle aussi, fait l'objet d'un devis complémentaire de la part du prestataire qui avait mal estimé le volume de travail à réaliser. La fin des travaux est prévue à l'automne 2024.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240924-20240407-DE

- Dégagement des bords de piste revêtue et des zones d'écoulement. Réalisé par les services techniques du délégant en 2024.

Il est à noter que les deux premières tranches de travaux ont dû être à de nombreuses reprises repoussées du fait d'une météo défavorable à l'hiver 2023-2024 et au printemps 2024.